

AMI «Biothérapies en Occitanie»

Organisé par :



Contexte

L'écosystème des biothérapies est très dynamique en France. La région Occitanie en est un bel exemple avec ses 106 structures, 65 privées et 41 publiques et un ancrage historique dans le domaine de la santé. La filière en région est en structuration, elle bénéficie également d'un intérêt industriel manifeste et se dynamise dans le domaine des biothérapies via la création de start up. En raison des spécificités de ce domaine, il est particulièrement intéressant de combiner les réseaux, expertises et capacités de valorisation dans un appel à manifestation d'intérêt.

Acteurs

Les deux SATT de la **région Occitanie**, la SATT AxLR et la SATT TTT, s'associent à la structuration de la filière Biothérapie Innovation Occitanie pour promouvoir l'émergence et la maturation de projets innovants dans le domaine des biothérapies. Cet appel à manifestation d'intérêt est **ouvert aux chercheurs (voir thématiques éligibles ci-dessous) et praticiens hospitaliers de la région Occitanie**.

Périmètre de l'AMI

Toutes les approches de biothérapies innovantes et technologies associées incluses dans cette filière (thérapie génique, thérapie cellulaire, ingénierie cellulaire et tissulaire, biomatériaux, anticorps, etc.) dans les domaines de la Santé humaine (tous domaines confondus) seront éligibles. L'AMI s'adressera également à tout type de transfert (projet de start-up, licence, transfert de savoir-faire, de produits, etc.).

Processus de sélection

Après analyse des dossiers, un **comité d'expertise se réunira afin d'échanger sur les dossiers**. Le comité est constitué des SATT AxLR et TTT et - le cas échéant - d'autres experts du domaine, en particulier des membres du Comité de pilotage de la structuration de la filière Biothérapie Innovation Occitanie.

A l'issue du comité, un retour à chacun des porteurs sera effectué et les porteurs pré-sélectionnés seront accompagnés par leur SATT respective afin d'affiner le projet de valorisation.

En fonction de l'état d'avancement du projet, la SATT proposera un **accompagnement adapté**. **Seuls les projets jugés suffisamment avancés** pourront être présentés aux organes décisionnels de chaque SATT afin de demander un investissement en vue d'une maturation et d'un potentiel transfert de technologie vers une entreprise.

Accompagnement proposé

En fonction de l'avancement du projet, la SATT pourra proposer une feuille de route adaptée pour la valorisation du projet. La maturation **pourra financer une preuve de concept technique** et sa valorisation auprès d'industriels. Les montants investis, en fonction de la maturité du projet et de son potentiel économique, pourront aller de 10 k€ à 250 k€.

Calendrier

Cet AMI est ouvert du **lundi 19 avril 2021 au vendredi 18 juin 2021 à 18 h.**

Au cours de l'analyse des projets, les porteurs de projet pourront être contactés.

Les résultats seront rendus par e-mail au plus tard le **30 septembre 2021**. Les chefs de projets des SATT respectives, reviendront vers les porteurs de projet pour constituer la feuille de route de l'accompagnement de leur projet.

Comment ?

Le formulaire à remplir pour le dépôt des pré-projets est disponible dans le document joint.

Ce formulaire est à envoyer complété à l'adresse suivante :

Pour les équipes de Montpellier, Nîmes et ex-région Languedoc-Roussillon : maturation@axlr.com

Pour les équipes de Toulouse et ex-région Midi-Pyrénées : amisa@toulouse-tech-transfer.com

Le formulaire doit être complété en français.

Un e-mail de validation du dépôt de la manifestation d'intérêt sera envoyé dans les soixante-douze (72) heures après la soumission du dossier.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE/CRITERES DE SELECTION :

Qui peut postuler ?

Tout chercheur ou consortium de chercheurs dont au moins un membre est affilié à un laboratoire de recherche académique ou à un établissement public de la région Occitanie ayant confié sa valorisation à AxLR ou à TTT ou qui permet à une des deux SATT d'intervenir.

Cadre général des projets SATT :

Les projets qui sont soutenus et financés par les SATT sont des projets issus de la recherche académique susceptibles d'avoir des retombées socio-économiques. Les SATT ont été créées par l'État français *via* le Programme Investissements d'Avenir. Elles ont un impératif d'investissement dans des projets qui permettent à moyen terme un retour financier (a minima le remboursement des fonds investis). **Il est donc possible que, pour ces raisons, certains projets se voient orientés, à l'issue du comité d'expertise, vers d'autres structures de financement.**

L'objectif des projets accompagnés est d'**optimiser le transfert vers le monde socio-économique.**

De ce fait :

- Les propositions de projet reçues pourront être modifiées et/ou complétées, en accord avec les porteurs, en fonction des besoins industriels qui seront identifiés ultérieurement par les équipes des SATT.

- Les programmes de maturation des SATT sont réservés aux projets de valorisation dont **le transfert des résultats vers une entreprise est possible à l'issu du programme**. Les projets jugés trop amont seront donc redirigés vers d'autres structures de financement.
- Les projets peuvent faire l'objet d'un co-financement avec un fonds d'investissement, un industriel, une association ou un institutionnel français ou étranger.
- Les projets seront analysés en termes de maturité scientifique, de besoins socio-économiques et de propriété intellectuelle.
- La propriété intellectuelle (brevet ou autre), si existante, ne doit pas avoir déjà été transférée à un tiers (industriel, fonds d'investissement, ...).

Quel type de projet proposer ?

Les projets soumis doivent s'appuyer sur des résultats expérimentaux **ayant démontré**, de façon claire, le concept scientifique.

Sont potentiellement éligibles **des projets innovants ayant déjà obtenu des données préliminaires.**

Critères de sélection :

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les projets en vue de leur pré-sélection :

- Réponse à un besoin industriel
- Niveau de maturité de l'innovation TRL >3
- Expertise du/des porteur(s) de projet dans le domaine
- Perspectives de valorisation à moyen terme (transfert de licence, création de start-up...)
- Potentiels retours économiques
- Effet structurant de la filière en région
- Durée du programme (< 24 mois)
- Livrable du programme adapté à un transfert industriel
- Cohérence entre le dimensionnement du projet et les moyens associés

MODALITES DE FINANCEMENT

Les dépenses suivantes sont éligibles :

- Achat de consommables / fonctionnement (exemple : réactifs de culture cellulaire, petit matériel, ...)
- Recrutement de personnel dédié au projet (technicien ou, ingénieur, ou post-doctorant, est exclu le financement de thèse)
- Prestation (synthèse chimique, études *in vitro* et *in vivo*, expertise...)

CORRESPONDANTS

Pour toute question relative à cet AMI, merci de contacter :

TTT (Occitanie Ouest) : amisa@toulouse-tech-transfer.com

AxLR (Occitanie Est) : maturation@axlr.com

Formulaire de réponse à l'AMI à compléter dans le document joint.